
UQAM PLAN DE COURS

HIS 4002

Initiation à la connaissance historique

Historiographie et épistémologie

Trimestre : Hiver 2021

Horaire : lundi, 14h00 à 17h00

Local : -

Professeur : Pascal Bastien

Bureau : A-6340

Courriel : bastien.pascal@uqam.ca

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME ET OBJECTIFS

Le cours HIS4002 voudrait engager chez les étudiant(e)s une réflexion et une prise de conscience critiques concernant les enjeux pratiques, théoriques et éthiques soulevés par la connaissance historique.

L'histoire, en effet, n'est pas qu'un rapport au temps. Elle n'est pas davantage une leçon du passé vouée à préparer le présent. D'aucuns veulent aujourd'hui en faire un objet symbolique, une formule d'adhésion conçue pour être admirée, un « prêt-à-penser » pour souder une communauté et auquel on devrait souscrire comme s'il s'agissait d'un devoir citoyen. L'histoire est pourtant autre chose puisqu'elle est, fondamentalement, portée par l'esprit critique.

L'histoire est une discipline avec ses problèmes, ses questions, ses outils, ces concepts et, bien sûr, ses artisans. Le cours cherchera ainsi à initier les étudiant(e)s aux pratiques et aux manières de faire des historien(ne)s dont le métier est de penser et d'écrire le passé à partir de sources, de contextes et de grilles diverses et constamment réinventées.

Le cours HIS4002 est obligatoire pour l'obtention du baccalauréat en histoire et s'adresse aux étudiant(e)s qui, dans ce programme, ont déjà réussi 12 cours (36 crédits). Il fait suite au cours HIS1100, *Initiation au travail historique*, plutôt consacré aux aspects méthodologiques du métier.

FORMULE PEDAGOGIQUE

Les séances prendront généralement la forme d'exposés magistraux, suivis d'échanges collectifs autour des textes mis au programme.

Chaque séance voudrait explorer simultanément l'historiographie et l'épistémologie, puisque la discipline se nourrit constamment de l'une et de l'autre : il apparaît un peu hasardeux d'expliquer de nouveaux objets de recherche ou des enjeux disciplinaires sans penser de front les concepts et les pratiques historiennes qui les ont rendus possible.

L'assiduité aux séances et la lecture des textes sont indispensables à la réussite du cours.

ÉVALUATION

<i>Nature de l'activité évaluée</i>	<i>Pondération</i>	<i>Date de remise</i>
Participation	15%	tout au long du trimestre
Note critique	3 x 15%	8 février, 15 mars, 12 avril
Examen final	40%	26 avril

ÉVALUATIONS

Participation (15%) – tout au long du trimestre

Le bon déroulement de ce cours en ligne repose sur le respect du calendrier des activités et la participation active des étudiants et des étudiantes. Ainsi, 15% de la note globale sera consacré à l'évaluation de la préparation et de la participation de l'étudiant ou de l'étudiante tout au long du trimestre.

Notes critiques (45%) – trois travaux d'environ 5000 signes chacun, espaces et notes compris

- L'objectif de ce cours est de démontrer aux participant(e)s que l'histoire est d'abord et avant tout *une discipline critique* et que la critique est, en soi, un *engagement*. Réduire l'histoire à des dates et des discours est un renoncement du devoir de réflexion qui s'impose à l'historien(ne).
- Après chacun des trois ateliers des 8 février, 15 mars et 12 avril, l'étudiant ou l'étudiante devra remettre une analyse de 5000 signes, espaces et notes compris, portant sur les textes lus et discutés en séance. Selon le *Guide*, « l'exercice consiste à répondre à une question, à partir d'un ou de plusieurs textes (études). L'introduction doit présenter la question ou le thème; le développement comporte un résumé de l'information pertinente, une analyse et [...] une réflexion personnelle. Le tout se termine par une conclusion ». Voir *Guide pour les étudiantes et les étudiants de premier cycle en histoire*, Montréal, Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal, 2014, p. 8.

Examen (40%) – autour de 20-25 000 signes, espaces et notes compris

- L'examen final a pour objectif de favoriser l'esprit de synthèse des étudiant(e)s à travers la rédaction d'une argumentation serrée et pertinente.
- Une question sera posée le 19 avril, c'est-à-dire une semaine avant l'examen : elle sera délibérément large puisqu'il s'agira de démontrer une compréhension globale de la matière vue en classe et à travers les lectures obligatoires. L'examen exige ainsi une lecture attentive des textes au programme, que les exposés et les discussions en classe permettront de lier entre eux. Votre travail ne doit pas constituer une paraphrase des articles, ni une succession de résumés. *Il faut faire dialoguer les auteurs en confrontant les enjeux qu'ils soulèvent*. Le travail doit évidemment comporter une introduction, un développement et une conclusion.

*En vertu de la politique départementale concernant la qualité de la langue écrite, 10% de la note sera soustraite dans les cas de graves problèmes de français écrit.

CALENDRIER

Cours	Date	Programme de la matière	Lectures obligatoires
I	18 janvier	Présentation du cours <ul style="list-style-type: none">• Qu'est-ce que le temps ? Qu'est-ce que l'historiographie ? Le passé n'est pas l'histoire• Le métier d'historien : comment penser la discipline ?• Description des objectifs du cours et du déroulement des séances	

II	25 janvier	Une première tension entre la mémoire et l'histoire : l'histoire à l'université au 19^e siècle <ul style="list-style-type: none"> • Érudition, professionnalisation, scientisme et méthodisme. • Le problème (ou la fiction) de l'objectivité 	Ch. Delacroix, F. Dosse, P. Garcia, <i>Les courants historiques en France, 19^e-20^e siècles</i> , Paris, Gallimard, p. 96-98, 113-199 ; G. Noiriel, « L'historien et l'objectivité », <i>Sciences humaines</i> , 2009, inédit web.
III	1 ^{er} février	Découper, classer, mesurer. <ul style="list-style-type: none"> • L'histoire économique et ses avatars, 1900-1930. • L'histoire quantitative aujourd'hui (faut-il avoir peur des chiffres). 	F. Furet, « L'histoire quantitative et la construction du fait historique », <i>Annales ESC</i> , 26, 1971, p. 63-75 ; B. Lepetit, « L'histoire quantitative : deux ou trois choses que je sais d'elle », <i>Histoire et mesure</i> , 4-3-4, 1989, p. 191-199 ; Cl. Lemerrier, K. Karila-Cohen, I. Rossé et Cl. Zalc, « Nouvelles cuisines de l'histoire quantitative », <i>Annales HSS</i> , 73, 2018, p. 773-783.
IV	8 février	Le « paradigme » <ul style="list-style-type: none"> • De la boîte à outils au catéchisme historiographique 	E. P. Thompson, « <i>La formation de la classe ouvrière anglaise</i> , présenté par Patrick Fridensen », <i>Le Débat</i> , 3, 1980, p. 175-188 ; Eric Hobsbawm, <i>Marx et l'histoire</i> , Paris, Demopolis, 2008 (« La conception marxiste de l'histoire »), p. 61-81 ; Lawrence Stone, « Retour au récit, ou réflexions sur une nouvelle vieille histoire », <i>Le Débat</i> , 3, 1980, p. 116-142 ; Antoine Lilti, « L'ironie de l'histoire », <i>Généralisations historiennes</i> , sous la dir. de Yann Potin et Jean-François Sirinelli, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 433-440.
V	15 février	Mentalités, sensibilités, émotions : qu'est-ce que l'histoire culturelle ?	R. Chartier, « Le monde comme représentation », <i>Annales ESC</i> , 44, 1989, p. 1505-1520 ; A. Corbin, « Le vertige des foisonnements. Esquisse panoramique d'une histoire sans nom », <i>Revue d'histoire moderne et contemporaine</i> , 39, 1992, p. 103-126 ; P. Nagy, « Les émotions et l'historien : de nouveaux paradigmes », <i>Critique</i> , 716-717, 2007, p. 10-22.
VI	22 février	Comment écrit-on l'histoire ? <ul style="list-style-type: none"> • Histoires, écritures, récits, objectivité, causalité, explications. 	P. Veyne, <i>Comment on écrit l'histoire</i> , Paris, Seuil, 1971, p. 9-27 ; A. Prost, « Histoire, vérités, méthodes. Des structures argumentatives de l'histoire », <i>Le Débat</i> , 92, 1996, p. 127-140 ; Cl. Geertz, « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture (1973) », <i>Enquête</i> , 6, 1988, p. 73-105 ; Q. Deluermoz, « Explorer le champ des possibles. Approches contrefactuelles et futurs non advenus en histoire », <i>Revue d'histoire moderne et contemporaine</i> , 59, 2012, p. 70-95.
VII	1 ^{er} mars	Semaine de lecture	

VIII	8 mars	Histoire intellectuelle, <i>New Historicism</i>, <i>Begriffsgeschichte</i> <ul style="list-style-type: none"> • Comment fait-on l’histoire des idées aujourd’hui ? 	Gareth Stedman Jones, « Repenser le chartisme (1983) », <i>Revue d’histoire moderne et contemporaine</i> , 54, 2007, p. 7-68 ; Geoff Eley, « De l’histoire sociale au tournant linguistique dans l’historiographie anglo-américaine des années 1980 », <i>Genèse</i> , 7, 1992, p. 163-193 ; Jacques Guilhaumou, « De l’histoire des concepts à l’histoire linguistique des usages conceptuels », <i>Genèse</i> , 38, 2000, p. 105-118 ; Joan Scott, « L’histoire comme critique », <i>Théorie critique de l’histoire</i> , Paris, Fayard, 2009, p. 13-63.
IX	15 mars	De l’invisibilité aux rapports sociaux <ul style="list-style-type: none"> • Repenser les groupes sociaux, réfléchir aux émancipations 	Joan Scott, « Genre : une catégorie utile d’analyse historique », <i>Les Cahiers du GRIF</i> , 37-38, 1988, p. 125-153 ; Joan Scott, « Le genre : une catégorie d’analyse toujours utile ? », <i>Diogène</i> , vol. 225, no. 1, 2009, pp. 5-14 ; G. Mazeau, <i>Histoire</i> , Paris, Anamosa, 2020 ; F. Gallot, M. Zancarini-Fournel et C. Noûs, « Imbrication des dominations et conditions d’émancipation », <i>20 & 21. Revue d’histoire</i> , 146, 2020, p. 2-16.
X	22 mars	Repenser l’échelle I : <i>Alltagsgeschichte</i>, <i>microstoria</i>, <i>case studies</i>... et biographie ? <ul style="list-style-type: none"> • Les avatars d’une histoire au ras-du-sol 	Carlo Ginzburg et Carlo Poni, « La micro-histoire », <i>Le débat</i> , 17, 1981, p. 133-136 ; Giovanni Levi, « Les usages de la biographie », <i>Annales ESC</i> , 44, 1989, p. 1325-1336 ; Bernard Lepetit, « L’histoire prend-elle les acteurs au sérieux ? », <i>Espaces Temps</i> , 59, 1995, p. 112-122 ; Mathieu Lepetit, « Un regard sur l’historiographie allemande : les mondes de l’ <i>Alltagsgeschichte</i> », <i>Revue d’histoire moderne et contemporaine</i> , 45, 1998, p. 467-486 ; G. Levi, « Frail Frontiers » et « J. de Vries », <i>Playing with Scales</i> , <i>Past and Present</i> , Supplement 14, 2019, p. 23-49.
XI	29 mars	Repenser l’échelle II : Histoire comparée, histoire connectée, histoire globale, histoire mondiale <ul style="list-style-type: none"> • La construction des savoirs mondialisés 	C. Douki et Ph. Minard, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d’échelle historiographique ? », <i>Revue d’histoire moderne et contemporaine</i> , 54-4, 2007, p. 7-21 ; J.-P. Zuniga, « L’histoire impériale à l’heure de l’histoire globale : une perspective atlantique », <i>Revue d’histoire moderne et contemporaine</i> , 54-4, 2007, p. 54-68 ; Jeremy Adelman, « What is Global History Now », <i>AEON</i> , 2017, en ligne.
XII	5 avril	Congé	

XIII	12 avril	Juge, avocat ou militant ? La fonction sociale de l'historien	Collectif, <i>Devant l'histoire. Les documents de la controverse sur la singularité de l'extermination des Juifs par le régime nazi</i> , Paris, Cerf, 1988, p. vii-xv, 25-36, 47-60, 67-73, 77-80, 193-210, 275-290, 321-330 et 333-335. Enzo Traverso, <i>Le passé, mode d'emploi : histoire, mémoire, politique</i> , Paris, La Fabrique, 2005.
XIV	19 avril	Bilan et remise de la question d'examen	
XV	26 avril		Examen final (40%)

MODALITES DE PARTICIPATION AU COURS

La présence aux séances et aux ateliers est obligatoire. Il est indispensable que les lectures mises au programme soient travaillées en amont de la séance. Une période de questions sera réservée pendant le cours pour discuter de leur contenu.

MODALITES DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#). **Après une semaine de retard le travail ne sera plus jugé recevable par l'enseignant.**

Compte de la nature du cours en ligne, les travaux devront être déposés par courriel ou directement sur le portail Moodle, en format Word ou PDF.

MODALITES DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés seront remis par courriel.

MODALITES D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de **10%** de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

MODALITES D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à **l'intérieur de la séance du 12 avril 2021**. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

REGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADEMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

[Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :](#)

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

REGLEMENTS PEDAGOGIQUES DU DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCELEMENT

[La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel](#) : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Violence à caractère sexuel : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.

Sexisme : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.**

Hétérosexisme : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

[La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement](#) : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

Harcèlement psychologique : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste

Harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques

Harcèlement discriminatoire : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).

Harcèlement criminel : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
[CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps